



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 22 octobre 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8

Fonctionnaires
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 18h59.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2019-128

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

7.1. Révision ressources humaines

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Redevances d'aménagement

4.1 Présentation

Helen Collier présente M. Andrew Mirabella de la firme Hemson Consulting Ltd., mandaté pour préparer le règlement sur les redevances d'aménagement. Mme Collier présente l'étude sur les redevances d'aménagement.

M. Frédéric Desnoyers explique les changements relatifs au projet de loi 108 concernant les redevances d'aménagements.

Suite aux questions, Dave Darch explique que la Cité a besoin des infrastructures en place pour supporter le développement à venir.

Suite aux questions, Andrew Mirabella explique qu'à la discrétion du conseil, il est possible de geler les frais de développement pendant une certaine période et d'avoir des frais commerciaux différents pour les petites entreprises.

Suite aux questions, M. Mirabella recommande qu'un plan d'amélioration communautaire soit établi pour prévoir l'expansion commerciale et aller en conjonction avec le règlement sur les redevances d'aménagement.

4.2 Commentaires du public

Luc Sanscartier, 1591 Bouvier, Clarence Creek, explique que les incitatifs pour construire dans Rockland sont vraiment réduits, ce qui peut inciter les gens à aller vivre ailleurs, notamment à Orléans, vu que la différence entre les frais est de plus en plus réduite.

4.3 Recommandation

Suite aux questions, Andrew Mirabella explique que les frais amassés pour un projet en particulier doivent se retrouver dans la même catégorie que les frais.

RECOMMANDATION COW2019-129

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Diane Choinière

QUE le comité plénier mandate l'administration de préparer un règlement sur les redevances d'aménagement considérant un système de frais commerciaux à 2/3 et des frais recalculés pour les carrefours giratoires.

ADOPTÉE

5. Budget préliminaire 2020

RECOMMANDATION COW2019-130

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Don Bouchard

QUE le Rapport no. FIN2019-031, qui inclut une copie de l'ébauche préliminaire du budget 2020, tel que proposé par le personnel, soit reçu à titre d'information en préparation aux délibérations.

ADOPTÉE

6. Carrefour communautaire

Helen Collier présente le projet de carrefour communautaire.

RECOMMANDATION COW2019-131

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le comité plénier recommande au conseil qu'un projet capital 2020 de 225 000 \$ soit établi afin d'étudier la viabilité de la rationalisation de l'installation proposée dans le rapport N° Admin2019-012 qui sera financé par les surplus 2019 ; et

QUE le comité plénier recommande au conseil que la Cité soumette une demande de subvention au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada : volet communautaire, culturel et récréatif ; et

QUE le comité plénier recommande au conseil qu'une réserve pour le carrefour communautaire soit établie pour gérer les recettes perçues pour ce projet ; et

QUE le comité plénier recommande au conseil que l'administration prépare une révision complète des terrains en surplus pour la considération de ventes ; et

QUE le comité plénier recommande au conseil que la roulotte située dans le stationnement du Centre communautaire de Bourget soit éliminée et son contenu soit apporté à l'ancienne caserne de Bourget.

ADOPTÉE

7. Huis Clos

RECOMMANDATION COW2019-132

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE la réunion du comité plénier soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter du sujet suivant, tel que stipulé à la section 239 de la Loi sur les municipalités 2001, tel que modifiée :

7.1. Révision ressources humaines

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 22h26 et retournent dans la salle du conseil à 22h03.

RECOMMANDATION COW2019-133

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion du comité plénier.

ADOPTÉE

8. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 22h05.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe